

Antenne Free Mobile

La société Free Mobile a déposé une demande de création d'une antenne relais au 420 chemin de Bragnères Basses.

La commune s'est opposée à cette réalisation suite à une réunion des conseillers municipaux, aux motifs suivants : mauvaise insertion paysagère, risques dus aux champs électromagnétiques, évolution probable vers la 5G, dépréciation du patrimoine des riverains.

La commune a été condamnée à revenir sur sa décision par ordonnance du juge des référés, qui demande d'autoriser la déclaration préalable et à verser 1500 € à la société Free mobile.

J'ai rencontré avec les adjoints la société Free Mobile le 26 mars 2021, malgré le rejet de médiation. Lors de cette réunion, Free mobile a rejeté notre proposition d'installer l'antenne dans un lieu de moindre impact (bois des Tachounes) et a confirmé que cette antenne servirait à la 5G.

Vous trouverez ci-dessous tous les éléments de cette procédure, classés selon la chronologie:

- [1 - 16_septembre_2020_Dossier d'information mairie](#)
- [2 - 19_octobre_2020_Dossier de déclaration préalable](#)
- [3 - 5_novembre_2020_Demande simulation champs électromagnétiques](#)
- [4 - 16_novembre_2020_Simulation champs électromagnétiques](#)
- [5 - 16_novembre_2020_Opposition à déclaration préalable](#)
- [6 - 27_janvier_2021_Requête au tribunal administratif](#)
- [7 - 22_février_2021_Requête en référé au tribunal administratif](#)
- [8 - 1_mars_2021_Ordonnance de référé](#)
- [9 - 2_mars_2021_Mise en demeure FREE](#)
- [10 - 4_mars_2021_Demande de médiation requête tribunal administratif](#)
- [11 - 15_mars_2021_Autorisation ester en justice](#)
- [12 - 15_mars_2021_Mémoire en défense](#)
- [13 - 31_mars_2021_Rejet médiation](#)
- [14 - 4_avril_2021_Autorisation déclaration préalable](#)
- [15 - 6_avril_2021_Cloture d'instruction le 5 mai 2021](#)